



VILLE D'HERGNIES

Compte-rendu

CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 13 avril 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept,
Le treize avril
à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 mars 2017, s'est réuni à la Salle Pierre Delcourt en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire,

Etaient présents :

Abel MERCIER, Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Chantal DOULIEZ, Adjointe
Christelle GALLIEZ, Adrien DAMIEN, Jean DANGLETERRE, Alain BLANCHART, Marie-Pierre SLATKOVIE, Michel COUDYSER, Séverine DUPONT-STIEVET, Francis ANDRIEU, Sandrine DUMONT, Jacky HOOGERS, Sabrina DELSALLE, Brigitte BLOIS – Conseillers Municipaux

Laurent SIGUOIRT a pris part aux discussions et aux délibérations à partir de la délibération n°2017-016

Etaient excusés et ayant donné pouvoir :

Laurent SIGUOIRT, qui donne pouvoir à Adrien DAMIEN
Jean-François GILBERT qui donne pouvoir à Bernard BOURLET
Nathalie KOPCZYNSKI qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL
Maurice DENIS qui donne pouvoir à Alain BLANCHART
Geneviève VANSNICKT qui donne pouvoir à Christelle GALLIEZ
Jean-Pierre DECOBECQ qui donne pouvoir à Abel MERCIER
Arlette QUEHE qui donne pouvoir à Michel COUDYSER
Thomas DEVILLERS qui donne pouvoir à Jacky HOOGERS
David SWAENPOEL qui donne pouvoir à Sabrina DELSALLE

Absents excusés :

Néant

La séance débute à 19h15

Nombre de conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 18 puis 19
- votants : 27

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance, Monsieur Adrien DAMIEN a été désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code et a procédé à l'appel nominal.

Rapporteur : Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire

2017-024 - Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité par 22 voix pour et 5 voix contre,

DECIDE

d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2017 en y apportant les questions diverses annexées au présent document

2017-025 – Demandes de subventions dans le cadre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 27 voix pour,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux auprès de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et à signer tout document inhérent.

DIT

que les crédits seront inscrits aux budgets correspondants.

Rapporteur : Monsieur Abel MERCIER, adjoint délégué aux Finances, aux grands projets, à l'Etat Civil, à la gestion du cimetière et à la gestion prévisionnelle des effectifs du personnel

2017-026 – Convention de mise à disposition de matériels communautaires entre la CAVM et la commune d'Hergnies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 27 voix pour,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention mentionnée supra,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision inhérente à ce dossier.

2017-027 – Budget de la commune - Compte de gestion du receveur municipal 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 27 voix pour,

DECIDE

d'adopter le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2017-028 – Vote du compte administratif 2016 de la commune

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance et a laissé la présidence au membre du Conseil Municipal désigné lors de la précédente délibération pour le vote du compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité par 21 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE

d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2016.

2017-029 – Budget 2017 de la commune - Affectation des résultats 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité par 22 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE

de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCEDENT	491 711,26 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	135 480,77 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	356 230,49 €
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	18 677,71 €
<hr/>	

2017-030 – Taux d'imposition pour 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité par 22 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE

De reconduire à l'identique les taux d'imposition pour l'année 2017 soit :

	Taux 2016	Taux proposés pour 2017
Taxe d'habitation	26,51%	26,51%
Taxe foncière (bâti)	33,33%	33,33%
Taxe foncière (non - bâti)	105,09%	105,09%

2017-031 – Revalorisation des tarifs communaux pour l'année 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité par 22 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE

- d'approuver les tarifs ci-après proposés,
- d'autoriser M. le Maire de signer tout document afférant à ce dossier

I - RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIES

A compter du 1^{er} septembre 2017

RESTAURANT SCOLAIRE				
	Tarif 2016		Proposition 2017	
	Hergnies	Extérieur	Hergnies	Extérieur
Repas enfants primaires et maternelles	3.30 €	4.05 €	3.30 €	4.10 €
Repas adultes	4.00 €	4.10 €	4.00 €	4.20 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE				
Garderie du matin (7h30 - 9h00)				
Tarifs 2016				
Composition de la famille	Tranche 1 Foyers non imposables	Tranche 2 Foyers imposables (Impôt < 1 000€)	Tranche 3 Foyers imposables (Impôt > 1 000€)	Extérieur
1 et 2 enfants	1.60 €	1.90 €	2.05 €	2.55 €
3 enfants et plus	1.45 €	1.60 €	1.65 €	2.15 €
Proposition pour 2017				
Composition de la famille	Tranche 1 Foyers non imposables	Tranche 2 Foyers imposables (Impôt < 1 000€)	Tranche 3 Foyers imposables (Impôt > 1 000€)	Extérieur
1 et 2 enfants	1.60 €	1.90 €	2.05 €	2.60 €
3 enfants et plus	1.45 €	1.60 €	1.65 €	2.20 €

Garderie du soir (16h30 - 18h30 + goûter)				
Tarifs 2016				
Composition de la famille	Tranche 1 Foyers non imposables	Tranche 2 Foyers imposables (Impôt < 1 000€)	Tranche 3 Foyers imposables (Impôt > 1 000€)	Extérieur
1 et 2 enfants	2.60 €	2.80 €	2.85 €	3.60 €
3 enfants et plus	2.30 €	2.45 €	2.50 €	2.80 €
Proposition pour 2017				
Composition de la famille	Tranche 1 Foyers non imposables	Tranche 2 Foyers imposables (Impôt < 1 000€)	Tranche 3 Foyers imposables (Impôt > 1 000€)	Extérieur
1 et 2 enfants	2.60 €	2.80 €	2.85 €	3.65 €
3 enfants et plus	2.30 €	2.45 €	2.50 €	2.85 €

ACCUEIL POST-SCOLAIRE (prix par enfant)				
	Tarif 2016		Proposition 2017	
	Hergnies	Extérieur	Hergnies	Extérieur
1 enfant	0.60 €	1.25 €	0.60 €	1.30 €
A partir de 2 enfants	0.50 €	1.05 €	0.50 €	1.10 €

A compter du 1^{er} septembre 2017

TARIFS ALSH PETITES VACANCES 2017 De 13h30 à 17h30						
Composition de la famille	Tranche 1 Foyers non imposables		Tranche 2 Foyers imposables (Impôt < 1 000€)		Tranche 3 Foyers imposables (Impôt > 1 000€)	
	2016	Prop. 2017	2016	Prop. 2017	2016	Prop. 2017
1 enfant	19.15 €	19.15 €	20.15 €	20.15 €	21.75 €	21.75 €
2 enfants	17.20 €	17.20 €	18.25 €	18.25 €	19.15 €	19.15 €
3 enfants et +	16.00 €	16.00 €	17.05 €	17.05 €	17.85 €	17.85 €

TARIFS ALSH JUILLET 2017 De 9h00 à 17h30						
Composition de la famille	Tranche 1 Foyers non imposables		Tranche 2 Foyers imposables (Impôt < 1 000€)		Tranche 3 Foyers imposables (Impôt > 1 000€)	
	2016	Prop. 2017	2016	Prop. 2017	2016	Prop. 2017
1 enfant	54.80 €	54.80 €	56.80 €	56.80 €	60.00 €	60.00 €
2 enfants	50.90 €	50.90 €	53.00 €	53.00 €	54.80 €	54.80 €
3 enfants et +	48.50 €	48.50 €	50.60 €	50.60 €	52.20 €	52.20 €

NB : Ces tarifs s'appliquent pour la durée du mandat actuel et au prorata temporis le cas échéant, et seront révisés lorsque cela s'avère judicieux.

II - SALLES MUNICIPALES

A compter du 1^{er} janvier 2018

Un tarif uniformisé est désormais appliqué pour la location des salles communales.

LOCATION DES SALLES (week-end : du vendredi après-midi au lundi matin) (en euros)				
Salles	Usagers / Associations Hergnies		Usagers / Associations Extérieurs	
	2016	2017	2016	2017
Pierre Delcourt (Caution : 200 €)	185 €	200 €	260 €	300 €
Léo Lagrange (Caution : 200 €)	220 €	250 €	310 €	350 €
André Malraux (Caution : 400 €)	425 €	450 €	720 €	800 €

LOCATION DES SALLES Pour la journée (en euros)				
Salles	Habitants Hergnies		Extérieurs Hergnies	
	2016	2017	2016	2017
Pierre Delcourt (Caution : 200 €)	66.50 €	70 €	90 €	100 €
Léo Lagrange (Caution : 200 €)	76.50 €	80 €	110 €	130 €
Paulownia	31 €	35 €	55 €	60 €
André Malraux (Caution : 400 €)	159 €	170 €	270 €	280 €

III - Location de chaises et de tables

A compter du 1^{er} mai 2017

Les chaises et tables utilisées dans les salles municipales sont mises à disposition gratuitement.
Pour le domicile, les tarifs appliqués sont les suivants :

	Tarif 2016	Proposition 2017
Coût de location pour une chaise	0.75 €	0.75 €
Coût de location pour une table	1.25 €	1.25 €

IV - Salles communales :

A compter du 1^{er} janvier 2018

a) Location vaisselle pour vin d'honneur

Salles	Habitants Hergnies		Extérieurs Hergnies	
	2016	2017	2016	2017
Pierre Delcourt	15.50 €	15.50 €	25.00 €	25.00 €
Léo Lagrange	15.50 €	15.50 €	25.00 €	25.00 €
André Malraux	21.00 €	21.00 €	30.00 €	30.00 €

b) Location vaisselle pour repas (Uniquement pour la salle André Malraux)

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Habitants Hergnies	32 €	35 €
Extérieurs	70 €	75 €

Soit pack complet vin d'honneur + repas

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Habitants Hergnies	53 €	56 €
Extérieurs	100 €	105 €

VIII - Cimetière

A compter du 1^{er} juillet 2017

Les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal sont définis de la manière suivante pour l'année 2017 :

	Tarif 2016	Proposition 2017
Concession perpétuelle	---	---
Concession 15 ans	105 € le m ²	105 € le m ²
Concession 30 ans	210 € le m ²	210 € le m ²
Concession 50 ans	310 € le m ²	310 € le m ²

Colombarium - Cavurnes assorties de tombales en granit			
Durées	Nombre de places	Tarifs 2016	Proposition 2017
15 ans	2 places	520.00 €	520.00 €
	4 places	663.00 €	663.00 €
30 ans	2 places	775.00 €	775.00 €
	4 places	1 020.00 €	1 020.00 €
50 ans	2 places	1 045.00 €	1 045.00 €
	4 places	1 330.00 €	1 330.00 €

IX - Emplacements

A compter du 1^{er} juillet 2017

	Tarif 2016	Proposition 2017
Emplacement sur le marché, commerçants ambulants	1.75 €	2.00 €
Emplacement de la friterie	40.00 € par trimestre	45.00 € par trimestre
Emplacement camions de vente et cirques	10.00 €	15.00 €

2017-032 – Contributions obligatoires à payer aux organismes de regroupement pour 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 27 voix pour,

DECIDE

- de prendre acte des montants des contributions obligatoires à payer aux organismes de regroupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les inhérentes au versement des contributions sollicitées.

DIT

Que les crédits seront inscrits au budget 2017.

Contributions aux organismes de regroupement (en euros)

Année 2017

Imputation budgétaire : 6554 - ...

<u>Organismes concernés</u>	Montant alloué en 2016	Montant proposé pour 2017
811 - Syndicat des Eaux du Valenciennois	16 739.11	16 659.49
811 - SIDEN-SIAN	87 867.45 Prévisionnel	89 086.06
833 - Syndicat des communes intéressées au Parc Naturel Régional de Saint-Amand	6 111	6 150 Prévisionnel
830 - SIAVSBE	5 155.22	6 000 Prévisionnel
Total	118 739.11 Prévisionnel	117 895.55 Prévisionnel

2017-033 – Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord

Considérant l'intérêt pour la commune d'Hergnies d'adhérer à cet EPA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 27 voix pour,

DECIDE

- d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord,
- d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence, joints à la présente délibération,

- d'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune,
- de désigner Messieurs Maurice DENIS représentant titulaire et Jean DANGLETERRE représentant suppléant à l'Agence.

2017-034 – Contributions obligatoires à payer aux organismes de regroupement pour 2017

Françoise GRARD ne prenant pas part au vote de la contribution allouée à l'ILCG
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité par 27 voix pour,

DECIDE

- de prendre acte des montants des cotisations dues aux divers organismes, mentionnés dans le tableau ci-après,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions inhérentes au versement des cotisations sollicitées.

DIT

Que les crédits seront inscrits au budget 2017.

Cotisations diverses (en euros)
 Année 2017
 Imputation budgétaire : 6281 - ...

<u>Organismes concernés</u>	Montant alloué en 2016	Montant proposé pour 2017
025 - Association des Maires du Nord	861.77	864.82
025 - Association des communes minières du Nord-Pas-De-Calais	350.56	351.44
025 - Agence Technique Départementale	920.22	N'existe plus - Devient Agence d'Ingénierie Départementale du Nord
025 - Agence d'Ingénierie Départementale du Nord	---	920.22
63 - Maison de la Famille	530.00	1 060.00 (530 de 2016 jamais versé + 530 de 2017)
025 - Chambre des Métiers	500.00 Prévisionnel (jamais versé)	0
025 - Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale	100.00 Prévisionnel (jamais versé)	100.00
522 - Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut	6 888	6 888
020 - Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP)	654.75 Pour 4 382 habitants Dont 33 résidences secondaires	657.30 Pour 4 382 habitants Dont 33 résidences secondaires
025 - Lire et faire lire	800.00	1 000.00
020 - CAUE	500.00	500.00
025 - ILCG	100.00	100.00
Total	11 744.94 Prévisionnel	12 441.78 Prévisionnel

2017-035 – Subvention de fonctionnement au Centre Communal d’Action Sociale – Année 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l’unanimité par 27 voix pour,

DECIDE

- d’attribuer une subvention de 10 000 € au centre communal d’action sociale,
- d’autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder à toutes les opérations relatives au versement.

DIT

Que les crédits seront inscrits au budget 2017

2017-036 – Subventions aux associations et organismes divers 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d’approuver l’inscription au budget primitif 2017 des subventions (natures 6574 et 657362) et leur versement aux associations et établissements publics nommés ci-après,
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération

DIT

Que les crédits seront inscrits au budget 2017.

Subventions de fonctionnement aux Associations et certains organismes publics - EXERCICE BUDGETAIRE 2017

Au titre des clubs sportifs et organisations de fêtes :

<u>Imputation budgétaire : 6574</u>	Montant proposé en 2016	Montant alloué en 2016	Montant proposé pour 2017	Nombre de vote <i>Elus ne prenant pas part au vote</i>
024 Fêtes et Loisirs	1 100	0	0	26 voix pour <i>C.DOULIEZ</i>
415 Club de Voile d’Amaury	720	720	750	27 voix pour
024 Comité des Fêtes de la Bayonne	1 800	1 800	1 800	25 voix pour <i>F.GRARD - C.GALLIEZ</i>
415 Bayonne Sports	720	720	650	27 voix pour
415 Union Sportive d’Hergnies	2 970	2 970	3 000	27 voix pour
415 Tennis	720	720	720 (sous réserve présentation de dossier)	27 voix pour
025 Club Léo Lagrange Festival Hainaut Belles Bretelles	3 460 Dont 2 470 Festival Hainaut Belles Bretelles	3 460 Dont 2 470 Festival Hainaut Belles Bretelles	3 460	25 voix pour <i>B.BLOIS - T.DEVILLERS</i>

025 Local unique	450	450	450	27 voix pour
415 Hergnies Athlétique Club	1 800	1 800	1 800	26 voix pour <i>F.GRARD</i>
415 Love Dance	450	450	450	27 voix pour
415 TBBL	2 340	2 340	2 300	27 voix pour
415 Viva Form	135	135	150	27 voix pour
TOTAL	16 665	16 665	15 530	

Au titre de l'action sociale :

<u>Imputation budgétaire : 6574</u>	Montant proposé en 2016	Montant alloué en 2016	Montant proposé pour 2017	Elus ne prenant pas part au vote
020 Anciens combattants	180	180	180	27 voix pour
025 Club de la Gaîté	360	360	150	27 voix pour
61 Asso. Animation Maison de Retraite de Condé	90	0 (Pas de dossier)	0	27 voix pour
TOTAL	630	540	330	

Au titre des Affaires scolaires et culturelles :

<u>Imputation budgétaire : 6574</u>	Montant proposé en 2016	Montant alloué en 2016	Montant proposé pour 2017	Elus ne prenant pas part au vote
213 Centre 212 No à Houx 211 Rieu Coopératives des écoles	1 872 801 324	1 872 801 324	1 860 800 320	27 voix pour
312 Association Art et Culture	2 000	2 000	1 500	26 voix pour <i>C.DOULIEZ</i>
311 Hergnies Musique	4 800	4 800	4 800	26 voix pour <i>A.BLANCHAR T</i>
311 Chorale « A Cœur Gai »	900	500	800	27 voix pour
311 Chorale Les Copains des Bords	40	50	0	27 voix pour
025 Epsilon	315	315	200	27 voix pour

025 Club Couture	270	270	0	27 voix pour
025 Jeux, Tu, Ils	585	300	300	27 voix pour
025 Mémoire Hergnisiennne	315	315	350	22 voix pour et 5 oppositions
025 Ateliers Culinaires	540	540	400	26 voix pour A.MERCIER
025 USEP César Dewasmes	135	135	150	27 voix pour
025 MAM « Les petits Osons »	---	---	0	27 voix pour
025 Association des parents	---	---	0	27 voix pour
TOTAL	12 897	12 222	11 480	

Au titre du développement local :

Imputation budgétaire : 6574	Montant proposé en 2016	Montant alloué en 2016	Montant proposé pour 2017	Elus ne prenant pas part au vote
91 Marchés de l'Oson	8 100	8 100	8 000	25 voix pour Bernard BOURLET Francis ANDRIEU
91 Fêtes champêtres	1 350	1 350	1 350	27 voix pour
TOTAL	9 450	9 450	9 350	

Autres :

Imputation budgétaire : 6574	Montant proposé en 2016	Montant alloué en 2016	Montant proposé pour 2017	Elus ne prenant pas part au vote
020 Amicale du Personnel Communal	1 620	1 620	1 400	27 voix pour
113 Amicale des Sapeurs- Pompier	90	90	120 (60 pour les S.P. et 60 pour les jeunes S.P.)	27 voix pour
025 Loisirs en Vacances	630	500	500	26 voix pour F.GRARD
TOTAL	2 340	2 340	1 960	

CCAS :

Imputation budgétaire : 657362	Montant proposé en 2016	Montant alloué en 2016	Montant proposé pour 2017
520 CCAS	10 000	10 000	10 000

2017-037 – Revalorisation des loyers communaux pour 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité avec 27 voix pour,

DECIDE

de reconduire à l'identique les loyers des logements communaux et garage de la manière suivante :

Situation des logements	Loyers pour 2016	Loyers pour 2017 (Révision Insee)
Logement sis au 29 Place de la République Hergnies (59199)	150.00 €	150.10 €
Logement sis au 143 rue Jean Jaurès Hergnies (59199)	433.56 €	433.80 €
Logement sis au 2 ter rue Carpeaux Hergnies (59199)	400.00 €	400.25 €
Garage rue Fénelon Hergnies (59199)	40.43 €	40.45 €

DIT

Que les recettes seront inscrites au budget 2017.

2017-038 – Point d'information : propositions d'investissements pour 2017

Le Conseil Municipal prend acte des projets d'investissements de la Commune d'Hergnies pour l'année 2017.

2017-039 – Présentation et approbation du budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 22 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE

- de voter par chapitre selon les tableaux et les annexes joints à la présente délibération.
- d'approuver le budget principal 2017 de la commune équilibré en dépenses et en recettes.

2017-040 – Budget Aménagement de la Zone du No à Houx - Compte de gestion du receveur municipal 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 22 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE

d'adopter le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016 « Aménagement de la Zone du No à Houx » dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2017-041 – Budget annexe Zone du No à Houx - Approbation du compte administratif 2016

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance et a laissé la présidence au membre du Conseil Municipal désigné lors de la précédente délibération pour le vote du compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 21 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE

- de prendre acte de la présentation du compte administratif 2016 du budget annexe de la zone du No à Houx,
- d'adopter le compte de gestion du receveur municipal ainsi que le compte administratif de la zone du No à Houx.

2017-042 – Présentation et approbation du Budget « Aménagement de la Zone du No à Houx » 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 22 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE

- de voter par chapitre selon les tableaux et les annexes joints à la présente délibération.
- d'approuver le budget 2017 « Aménagement de la Zone du No à Houx » équilibré en dépenses et en recettes.

2017-043 – Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) au 1^{er} janvier 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité avec 27 voix pour,

DECIDE

d'adopter le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2017.

2017-044 – Prime annuelle 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 22 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE

de reconduire de la prime annuelle selon les termes indiqués supra.

Les crédits seront prélevés sur la ligne ouverte du Budget Primitif 2017, dont le montant s'élève à 86 797,99 €.

2017-045 – Plan de formation 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 27 voix pour,

DECIDE

- d'approuver le plan de formation annexé à la présente délibération, pour l'année 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

DIT

Que les crédits seront inscrits au budget 2017.

2017-046 – Observatoire fiscal intercommunal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 27 voix pour,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention mentionnée supra,
- d'autoriser Monsieur le Maire d'autoriser un agent référent qui sera utilisateur dudit logiciel,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision inhérente à ce dossier.

Rapporteur : Madame Françoise GRARD, adjoint déléguée à la famille, l'enfance et le contrat petite enfance

2017-047 – Election d'une commission de délégation de service public pour le projet Multi-Accueil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 27 voix pour,

DECIDE

- d'élire les membres de la commission de DSP du Multi-Accueil d'après la liste n°2 ci-après :

Liste 2 : Commission de délégation de service public	Jacques SCHNEIDER	TITULAIRES				
		Françoise GRARD	Chantal DOULIEZ	Bernard BOURLET	Abel MERCIER	Thomas DEVILLERS
		SUPPLEANTS				
Jean DANGLETERRE	Sandrine DUMONT	Adrien DAMIEN	Christelle GALLIEZ	Brigitte BLOIS		

Rapporteur : Monsieur Jean-François GILBERT, adjoint délégué à l'assainissement, l'hydraulique, l'environnement, l'aménagement du territoire et au Plan Local d'Urbanisme

2017-048 – Adhésion de la commune de MASNY comprise dans le bassin versant de l'Ecaillon du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escout

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 27 voix pour,

DECIDE

d'émettre un avis FAVORABLE sur l'adhésion de la commune de MASNY au sein du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escout.

Questions diverses

1. Abandon d'un service public

Monsieur le Maire diffuse en séance les situations financières du Multi-Accueil.

2. Charte de bonne conduite

Monsieur le Maire a pris contact avec le syndicat agricole, pour le dossier concernant le poulailler.
Une proposition avait été faite au Président du Syndicat.
Le dossier est en cours.

3. Evolution du PLU/PLUI

La compétence du PLU a été transférée à la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.
Il faut donc se rapprocher de Valenciennes Métropole.

4. Sécurité du personnel et des habitants

Le terminal de paiement électronique n'est pas encore mis en place.
Dans l'attente, les régisseurs vont déposer régulièrement les fonds à la Trésorerie

5. Ecole du Rieu - Proposition d'une motion portée par les conseillers municipaux du groupe Hergnies ensemble tout simplement et les parents d'élèves de l'école du Rieu

La motion est soumise au vote du Conseil Municipal :

2017-049 – Motion portée par les conseillers municipaux du groupe Hergnies ensemble tout simplement et les parents d'élèves de l'école du Rieu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité par 5 voix pour et 22 voix contre,

DECIDE

d'émettre un avis DEFAVORABLE sur la motion portée par les conseillers municipaux du groupe Hergnies ensemble tout simplement et les parents d'élèves de l'école du Rieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Fait à Hergnies, le 13 juin 2017



Jacques SCHNEIDER
Maire d'Hergnies